

passé à l'action. Le gouvernement verra, en temps voulu, à fournir l'occasion de remplir les divers sièges vacants d'une façon constitutionnelle.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège. Le premier ministre a jugé bon de faire à mon sujet une observation gratuite et dénuée de tout fondement. Si le très honorable ministre veut bien consulter les archives du gouvernement St-Laurent, il n'y trouvera aucun indice de retard comparable à celui qu'on constate actuellement avant d'annoncer des élections complémentaires.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LAOS—RÉTABLISSMENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire si quelque progrès a été réalisé au sujet du rétablissement de la commission de surveillance de la trêve au Laos, vu la déclaration faite il y a un jour et demi par le Président des États-Unis.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le Laos, le représentant du Royaume-Uni, en sa qualité de co-président de la conférence de Genève de 1954 a soumis, l'autre jour encore, à l'Union soviétique, un projet de lettre adressé à l'Inde dont un représentant est président de la commission internationale de surveillance de la trêve. Cette lettre a été remise il y a quelques jours, mais l'Union soviétique n'a pas encore fait savoir si elle lui paraît satisfaisante.

Si les deux co-présidents arrivaient à une entente au sujet de la lettre à adresser au gouvernement de l'Inde, j'ai bon espoir qu'on pourrait rapidement passer à l'action. La proposition veut que l'Inde envoie un représentant pour s'entretenir avec le roi du Laos. Si l'on pouvait obtenir l'assentiment des autorités constitutionnelles du Laos au retour de la commission dans ce pays, le Canada, pour sa part, y nommerait immédiatement des représentants, et je pense que la commission se mettrait immédiatement à l'œuvre.

LA RADIODIFFUSION

FORMATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'Étudier LA RADIODIFFUSION SONORE ET VISUELLE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi, 18 janvier, sur la motion de l'honorable George Nowlan (ministre du Revenu national):

La Chambre décide qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle et soit autorisé à étudier

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

et à examiner les questions dont il est fait mention ici, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le comité soit composé de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement de la Chambre, lorsque cette motion nous a été proposée, j'exprimais l'espoir sincère qu'une fois ce comité réuni, il étudierait sérieusement l'interprétation que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion donne à l'article du règlement qui porte sur les émissions prêtant à controverse. Ce n'est qu'au cours de l'année écoulée que j'ai entendu des critiques dirigées contre l'interprétation de cet article du règlement, mais je suis convaincu que l'interprétation qu'on donne présentement à cet article relatif aux émissions prêtant à controverse risque d'entraver la diffusion des meilleures émissions radiophoniques au Canada.

Tout ce que je veux faire ce matin, c'est citer un exemple car, selon moi, cette affaire est d'une telle importance qu'elle mérite l'attention la plus sérieuse de la part du comité. Je ne veux parler que de l'émission intitulée *Town Meeting in Canada*. La diffusion de cette émission a commencé le 5 novembre 1943, de la station radiophonique CJOR, à Vancouver. Cette émission, qui a d'abord commencé sous forme de discussion radiophonique, avait pour but bien précis de favoriser la justice, la tolérance et le bon sens au sein d'un public bien informé.

Depuis l'inauguration de cette émission il y a près de 17 ans, beaucoup d'éminents Canadiens,—dont un bon nombre siègent ici à l'heure actuelle,—dans les domaines de la politique, de l'enseignement, des sciences économiques, de la religion, de l'industrie, du syndicalisme, de l'agriculture, ainsi que des spécialistes des questions internationales et d'anciens ambassadeurs, y ont participé. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il y a eu jusqu'ici environ 880 émissions hebdomadaires consécutives au cours d'une période d'environ 16 ans et demi. Durant tout ce temps, l'émission n'a souffert d'aucune intervention ou critique au sujet de sa ligne de conduite visant à fournir l'occasion à des personnes compétentes d'exprimer des points de vue à l'égard de questions controversées. Cependant, depuis le 14 février dernier, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a interdit en deux occasions le droit de diffuser ces émissions.

Une émission relative à un conflit de compétence intéressant un syndicat ouvrier, a été